

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES FINANCES

BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

P.V. N°115
Dossier N° 8

DÉLIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

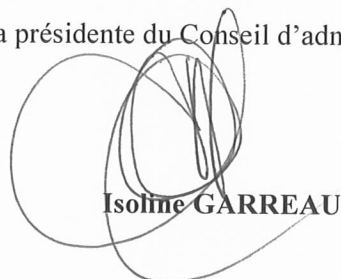
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatifs aux sorties de biens de l'actif,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De prendre acte de la liste des matériels réformés cédés à titre gratuit ou détruits dont le détail figure à l'annexe 1, en précisant que ces biens réformés pourront également faire l'objet de dons aux associations.
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à vendre le matériel dont le détail figure à l'annexe 2.
- La recette correspondante sera inscrite au budget du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne au chapitre 77 – article 775 « produits de cession des immobilisations » ;
- De prendre acte de la liste des biens sinistrés dont la liste figure à l'annexe 3.
- De m'autoriser à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU